

VITICULTEURS & PARTENAIRES

DE LA VIGNE ET DU VIN,

les Chambres d'agriculture à votre service !



SOMMAIRE

ÉDITO	P3
CONSEIL AU VIGNOBLE	P4
CONSEIL EN ŒNOLOGIE	P6
CONSEIL AUX ENTREPRISES	P8
EXPÉRIMENTATION	P10
INTÉGRATION DANS LE TERRITOIRE	P12
ECOPHYTO	P14
SÉLECTION VARIÉTALE	P15



Démonstration de désherbage mécanique
© Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne



EE

Avec près de 800 000 hectares de vignes en production et 77 000 exploitations spécialisées en viticulture, la France figure parmi les premiers pays producteurs mondiaux de vins et reste le premier exportateur de vins en valeur. Le savoir-faire français en la matière est reconnu à l'international. Pour se maintenir à ce niveau d'excellence, la filière vitivinicole française doit faire face à de nouveaux défis, depuis la production jusqu'à la commercialisation.

En France, les modes de consommation du vin évoluent. À l'export, les producteurs européens et les nouveaux pays producteurs ont introduit une concurrence forte et une réorganisation des échanges mondiaux. La libéralisation du secteur constitue une opportunité autant qu'une menace pour le secteur, dont la particularité est son système de signes d'origine et de qualité. Enfin, le vignoble

connait une pression sanitaire nouvelle. Depuis près de deux décennies, le potentiel de production est en baisse et le renouvellement des actifs de la profession n'est pas assuré. Dans ce cadre, accompagner et former, depuis l'installation jusqu'à la transmission, sont des clés pour assurer la pérennité des exploitations.

Le conseiller des Chambres d'agriculture est un acteur privilégié aux côtés des viticulteurs : il délivre un conseil indépendant, pour les accompagner dans un univers où les enjeux environnementaux et économiques sont toujours plus complexes. Le conseil prodigué inclut tous les stades de la production vitivinicole, l'agronomie, l'œnologie mais aussi les aspects cruciaux de gestion de l'entreprise, stratégie commerciale, adaptation à la réglementation... Pour un conseil éclairé, les Chambres d'agriculture mobilisent en complément leurs moyens sur l'expérimentation, la recherche, la formation et la diffusion des références.

É D I T O

Par le biais de ses conseillers implantés sur tout le territoire, les Chambres d'agriculture accompagnent au quotidien toutes les entreprises vitivinicoles, de la sélection des plants de vigne à la commercialisation, avec l'ambition de contribuer à préparer la filière aux défis de demain. ■

Guy Vasseur,

*Président de l'APCA
Chambres d'agriculture France*

Bernard Artigue,

*Président de la Chambre
d'agriculture de Gironde,
Président de la Commission
viticulture de l'APCA*

CONSEIL AU VIGNOBLE

ACCOMPAGNER LES VITICULTEURS VERS LA TRIPLE PERFORMANCE



EN BREF

Les conseillers des Chambres d'agriculture dispensent une expertise technique précise et des informations sur l'évolution de la réglementation ainsi que les nouveaux matériels disponibles. Ils sont présents sur le terrain pour apporter à chaque viticulteur et à des groupes un conseil le plus éclairé possible sur la base de références locales et régionales.

60

CHAMBRES DÉPARTEMENTALES D'AGRICULTURE ET 10 CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE SE SITUENT SUR UN BASSIN VITICOLE.

Produire des raisins de qualité, en maîtrisant les coûts, avec un impact le plus neutre possible sur l'environnement : tel est le défi que doivent relever les vignerons. Pour réussir ce challenge, les viticulteurs doivent améliorer et faire évoluer leurs pratiques. Les conseillers des Chambres d'agriculture les accompagnent au quotidien, individuellement ou en groupes, dans leur volonté de changement.

UN CONSEIL BASÉ SUR LA PROXIMITÉ

Les conseillers viticoles des Chambres d'agriculture accompagnent les viticulteurs dans leur prise de décisions :

- choix du matériel végétal,
- protection sanitaire du vignoble,
- entretien du sol,
- fertilisation,
- transition vers des pratiques alternatives ou vers la viticulture biologique.

Les conseillers sont à l'écoute des viticulteurs pour faire avancer leur projet d'exploitation. Ils apportent des recommandations issues de leurs connaissances des pratiques et des situations locales mais aussi des informations techniques et réglementaires précises :

- état sanitaire du vignoble,
- données des modèles épidémiologiques,
- évolution de la réglementation,
- nouveautés techniques, etc.

UN CONSEIL BASÉ SUR DES RÉFÉRENCES LOCALES

Les conseillers des Chambres d'agriculture établissent des préconisations de qualité en toute indépendance. Ces préconisations reposent sur des références locales acquises par :

- des expérimentations (en partenariat avec l'IFV, les interprofessions, etc.),
- une veille sur les données techniques, économiques, environnementales et sociales.

Ces références sont obtenues grâce à l'implication de vignerons membres de réseaux et associations animés par les Chambres d'agriculture. Ces groupes de viticulteurs sont engagés depuis de nombreuses années dans l'expérimentation et le développement de pratiques durables et innovantes. Les vignerons accompagnés par les Chambres d'agriculture bénéficient donc de conseils constamment mis à jour, validés sur le terrain et adaptés à leurs besoins.



Olivier Gimonet, viticulteur dans la Marne, et Johan Kouzmina, son conseiller
© Chambre d'agriculture de la Marne

EN DIRECT DU TERRAIN...

De nouveaux services pour mieux répondre aux besoins des viticulteurs et vigneron

Depuis 20 ans, **Olivier Gimonet** et ses frères exploitent un domaine familial au cœur du vignoble de Champagne. *“Notre politique a toujours été de produire les meilleurs raisins possibles. Nous vinifions la quasi-totalité de notre production au domaine”*. Au début des années 2000, Olivier prend contact avec la Chambre d'agriculture via le Groupement de développement viticole. *“J’avais besoin d’un suivi de parcelle pour comprendre l’impact de mes pratiques sur l’exploitation”*. Olivier bénéficie alors d’un conseil collectif: *“Les messages techniques sont précis et complets, et nous sommes informés sur l’évolution de la réglementation et les nouveaux matériels disponibles”*.

En 2014, la Chambre d'agriculture révisé son offre de services pour mieux répondre aux besoins des viticulteurs. *“Les pratiques évoluent en permanence et les viticulteurs ont de moins en moins de*

temps. L’appui d’un conseiller est devenu une nécessité pour de nombreux vigneron” explique Johan Kouzmina, conseiller à la Chambre d'agriculture.

Avec Johan, Olivier réalise un diagnostic et établit un plan de progrès. *“Cette étape est essentielle pour le viticulteur”* souligne le conseiller. *“Il a besoin de se situer, de définir ses objectifs et les pratiques sur lesquelles il devra travailler”*.

Olivier Gimonet,
viticulteur dans la Marne

**“Avec mon conseiller,
je peux envisager de
nouvelles perspectives
d’évolution.”**

Aujourd'hui, Olivier bénéficie d'un suivi parcellaire et d'un conseil technique complet. *“Je peux envisager de nouvelles perspectives d’évolution, par exemple augmenter ma surface en travail du sol mécanique et diminuer l’emploi des herbicides. J’ai aussi envie d’essayer la biodynamie sur quelques parcelles. Un projet de ce type ne se mettrait jamais en route sans un regard extérieur”*. ■

EN BREF

Les conseillers œnologues des Chambres d'agriculture accompagnent les viticulteurs pour produire des vins d'excellente qualité sanitaire et organoleptique.

10

LABORATOIRES ACCRÉDITÉS
CHAMBRE D'AGRICULTURE.

ADAPTER SA PRODUCTION AUX EXIGENCES DU MARCHÉ



© Chambre d'agriculture de Gironde

S'appuyant sur des laboratoires œnologiques accrédités, les œnologues des Chambres d'agriculture fournissent des conseils pour l'élaboration des vins. Le rôle des conseillers œnologues est un atout pour les viticulteurs pour répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire leurs objectifs sur les qualités organoleptiques de leur vin.

CONTRAT DE SUIVI ŒNOLOGIQUE ANNUEL POUR CHAQUE ÉTAPE-CLÉ DE LA VINIFICATION

Pour élaborer des vins correspondant aux exigences du marché, les œnologues des Chambres d'agriculture proposent aux viticulteurs, dans le cadre des contrats de suivi œnologique, des visites hebdomadaires pendant la vinification. Selon les besoins du viticulteur, ils lui proposeront de s'orienter vers un conseiller viticole ou un conseiller économique de la Chambre d'agriculture.

ANALYSER LES RISQUES SANITAIRES

Selon la réglementation, le viticulteur est responsable de la qualité sanitaire des produits qu'il commercialise. Il doit donc procéder à l'analyse des risques de ses vins. Le conseiller œnologue assiste le viticulteur pour identifier les risques propres à son entreprise pour l'ensemble de ses produits vinicoles.

En outre, de nombreuses Chambres d'agriculture, par le biais de leur laboratoire, mettent à disposition des vigneronns une large gamme d'analyses œnologiques, de la vigne au bouchon.

Une accréditation du Comité Français d'Accréditation (COFRAC) garantit la qualité des résultats.

PROGRESSER SUR LES ASPECTS ORGANOLEPTIQUES

L'adaptation à la demande du marché passe aussi par l'amélioration des performances des vins produits. Le conseiller œnologue fournit un conseil éclairé au moment de la production pour appuyer le viticulteur dans l'élaboration d'un vin qui corresponde à ses attentes.



EN DIRECT DU TERRAIN...

Les conseillers œnologues en renfort pour la production de vins d'excellence



Paul Godard de Beaufort, œnologue à la Chambre d'agriculture de Gironde

“Je veille à ce que mes recommandations soient dans le respect de la tradition de la propriété.”

Paul Godard de Beaufort exerce à l'œnocentre de Blanquefort où il réalise un conseil œnologique, des appuis techniques et des audits pour les viticulteurs bordelais.

Selon la stratégie du propriétaire et en fonction des objectifs fixés, Paul apporte un conseil pour *“faire toujours mieux, dans une recherche de progrès constante”*. Il apporte aux propriétaires des conseils qui leurs sont indispensables en transférant son expérience et témoignant de ce qui se fait sur différentes propriétés. Dans tous les chais, Paul connaît toutes les cuves et toutes les parcelles !

“Je veille à ce que ma personnalité et mes recommandations soient dans le respect de la tradition de la propriété et du terroir”, explique Paul. *“J’essaye d’apporter le bon conseil, ensuite c’est*

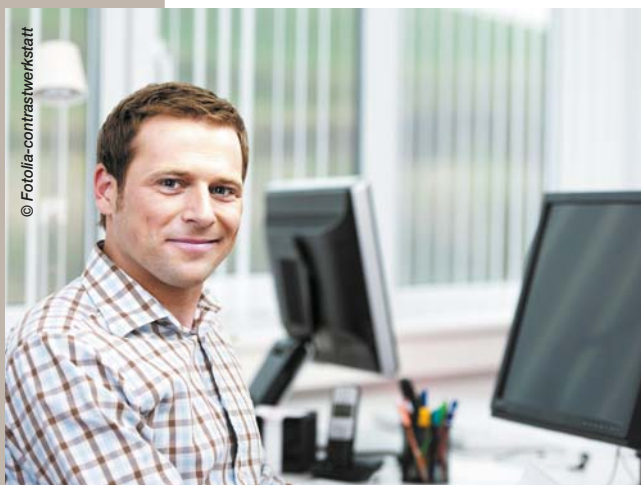
le viticulteur qui choisit”. Paul garde cependant le sens du faisable et de la pédagogie. S’il le faut, les conseils peuvent être confortés par des analyses. *“Elles sont incontestables : les viticulteurs ont besoin d’avoir des données tangibles”*.

La force du réseau des Chambres d'agriculture vient du transfert de l'innovation depuis l'expérimentation vers l'utilisateur final qu'est le viticulteur.

Ainsi Paul s'appuie sur les résultats des expérimentations menées dans les chais expérimentaux pour optimiser ses conseils ou valider des nouveaux concepts : *“l’outil en ligne Brett’less, permet d’avoir en temps réel les informations concernant les risques liés aux levures d’altération. Je peux ainsi réagir très vite et assurer au viticulteur un vin de très bonne qualité”*. ■

EN BREF

Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans le conseil économique aux viticulteurs à tous les stades de leur projet pour les guider dans la gestion de leur entreprise, en s'appuyant sur des références technico-économiques développées par le réseau.



UN ENJEU POUR ASSURER LA PÉRÉNNITÉ DES ENTREPRISES VITICOLES

Les conseillers en économie des Chambres d'agriculture travaillent avec les entreprises viticoles pour les accompagner dans leur développement stratégique et dans l'optimisation de leur parcours tout au long de la vie de l'entreprise.

INSTALLATION ET SUIVI DE L'ENTREPRISE

Depuis l'installation et au cours de la vie de l'entreprise, le conseil appuie le viticulteur à sécuriser son entreprise et à s'assurer de la viabilité du projet.

Les champs d'intervention sont larges :

- audit d'entreprise pour optimiser tous les volets de l'exploitation, de la plantation à la commercialisation des vins,
- démarche stratégique pour donner un cap à l'entreprise dans un environnement changeant ou incertain,
- appui à la commercialisation pour définir avec le vigneron une stratégie commerciale (cible, marchés). L'appui aux démarches à l'export peut aussi être compris dans l'accompagnement.

CESSION - TRANSMISSION

Y compris au moment de la cession, phase cruciale dans la vie d'une exploitation vitivinicole, un conseil adéquat permet de se préparer et d'anticiper. Les conseillers en économie accompagnent le viticulteur pour évaluer l'impact de la cession sur tous les plans (fiscal, social,...).

LES RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES : LA BOÎTE À OUTILS DU CONSEILLER

Les références technico-économiques sont des indicateurs sur le fonctionnement d'une entreprise viticole dans son territoire et sont mises à profit par les conseillers pour adapter leurs recommandations. Le Référentiel économique du vigneron fournit par exemple des données sur les coûts de production, selon différents itinéraires techniques. Ces références sont reprises dans des cas-types d'exploitations vitivinicoles du réseau Inosys.

+400

VITICULTEURS ACCOMPAGNÉS
DANS LEUR PROJET D'INSTALLATION
CHAQUE ANNÉE.



Inosys est un observatoire technico-économique de fonctionnement des entreprises viticoles avec une typologie définie suivant le système commercial. Cet outil permet de modéliser des changements d'itinéraires, d'étudier l'impact d'un point de rupture lié à un aléa ou à un changement de marché.



VignobleLoiretCher ©CA47.w.perrin



EN DIRECT DU TERRAIN...

Les viticulteurs accompagnés dans la gestion de leur entreprise de l'installation jusqu'à la transmission

Jean-Marie Michaud,
viticulteur à Sassay (Loir-et-Cher)

“La démarche stratégique a été un déclic.”

“L'étude stratégique de mon entreprise s'est échelonnée sur 6 mois. J'étais un peu décontenancé au début sur la sémantique et la façon d'organiser les choses.

Cet accompagnement individuel m'a permis d'avoir une vision claire et transversale de mon entreprise, d'imaginer tous les scénarii possibles, d'étudier leurs impacts en terme d'organisation, d'équipement, de retour sur investissement, de relation avec mon environnement professionnel...

Je n'avais jamais mené de réflexion globale jusque-là. La démarche stratégique a été un déclic, un inventaire indispensable, une mise au point : c'est un bon outil d'accompagnement pour donner du sens et des orientations à une entreprise qui se trouve devant une multitude de questionnements”. ■

UN PROGRAMME AMBITIEUX D'EXPÉRIMENTATIONS



EN BREF

L'expérimentation, menée par les Chambres d'agriculture s'intègre dans un vaste tissu d'acteurs disposant de compétences et de technologies diverses. Ce réseau bénéficie d'un lien direct avec les viticulteurs, qui mettent à disposition une partie de leurs parcelles.

220

CONSEILLERS VITIVINICOLES INVESTIS DANS LE RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE.

Les Chambres d'agriculture réalisent un programme ambitieux d'expérimentations en lien avec les autres partenaires de la filière. Grâce à leur connaissance du terrain et les liens directs avec les viticulteurs, les conseillers peuvent recenser directement les besoins en expérimentations. Ces travaux sont ensuite réinvestis dans des programmes de formation ainsi que dans le développement d'outils pratiques à destination des viticulteurs.

UNE EXPÉRIMENTATION DANS DES DOMAINES VARIÉS

Les ingénieurs et conseillers chargés de l'expérimentation participent à des programmes de recherche régionaux et nationaux en coopération avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), les interprofessions et la recherche (INRA, IRSTEA,...). Plusieurs pôles de compétences sont dorénavant gérés en partenariat pour mutualiser les moyens et les savoirs-faire.

Sélection variétale, production intégrée du vignoble, réduction de l'usage de phytosanitaires... les sujets sont très diversifiés. Ces expérimentations bénéficient de cofinancements européens (FEDER, FEADER), nationaux (CASDAR) régionaux (conseils régionaux), d'interprofessions vitivinicoles, de conseils généraux et de financements privés.

FORMATION DES VITICULTEURS ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus sont relayés via les conseillers viticoles aux viticulteurs de manière directe à l'occasion de conseils techniques ou par le biais de la formation continue. Des conférences ou journées d'essai sur le terrain sont organisées pour présenter les résultats et échanger avec les viticulteurs. Le propre du conseiller vitivinicole est ainsi de s'investir à la fois dans l'expérimentation, le transfert et la formation pour une approche complète et pragmatique des techniques vitivinicoles.

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS

Ces essais permettent de développer des outils innovants (outils d'aide à la décision, matériel...) qui sont mis à la disposition des viticulteurs.



Caroline Le Roux, Conseillère expérimentation et protection du vignoble à la Chambre d'agriculture du Rhône
© Chambre d'agriculture du Rhône

EN DIRECT DU TERRAIN...

Des expérimentations pour la protection durable du vignoble

Caroline Le Roux,
conseillère expérimentation
et protection du vignoble
à la Chambre d'agriculture du Rhône

“Des essais viticoles sont menés dans la région du Beaujolais pour offrir des solutions sur l'ensemble des problèmes phytosanitaires rencontrés.”

“Les objectifs de chaque expérimentation s'établissent en lien avec les préoccupations techniques des viticulteurs : durant l'hiver, des rencontres sont organisées pour faire le bilan de la saison écoulée, faire une synthèse des essais réalisés, recueillir les préoccupations techniques liées à la spécificité de chaque millésime et bâtir des protocoles d'expérimentations.

La plupart des essais sont menés selon des méthodes précises et rigoureuses validées par l'Association française de protection des plantes. Les viticulteurs nous confient une partie de leurs parcelles pour pouvoir évaluer la stratégie élaborée localement ou en collaboration avec le réseau des conseillers des Chambres d'agriculture.

Ces essais portent sur l'évaluation de stratégies phytosanitaires pour lutter contre les principales maladies et ravageurs de la vigne (mildiou, oïdium, black rot...), mais également sur l'entretien des sols, les travaux en vert, les modes de conduite... Depuis 2008, ces expérimentations intègrent aussi des essais dédiés à l'agriculture biologique.

Les résultats obtenus sont ensuite diffusés dans notre revue technique locale, La Tassée, et à travers des communications réalisées par exemple dans le cadre de Tech& Bio, le salon des techniques bio et alternatives des Chambres d'agriculture”. ■

POUR QUE LA VITICULTURE S'INTEGRE DANS L'ENVIRONNEMENT, LE PAYSAGE ET LA BIODIVERSITÉ

INTÉGRATION DANS LE TERRITOIRE

EN BREF

Au-delà de l'accompagnement individuel des vignerons dans leurs choix techniques, les conseillers des Chambres d'agriculture coordonnent des actions collectives à l'échelle du territoire pour répondre à des enjeux sociétaux et environnementaux.

64

CONSEILLERS VITICOLES INVESTIS AUPRÈS DES VITICULTEURS BIOLOGIQUES.

Les conseillers des Chambres d'agriculture participent à la définition d'une politique concertée entre les vignerons, les Agences de l'eau, les collectivités locales et l'administration pour que la viticulture soit en adéquation avec les enjeux environnementaux de paysage et de biodiversité dans le territoire.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT

Son expertise technique permet au conseiller de faire évoluer de façon sécurisée et durable les pratiques des vignerons sur le volet environnemental en intégrant les attentes sociétales tout en maintenant la compétitivité des entreprises. Il s'agit d'un défi primordial pour la filière, qui doit faire face à des évolutions réglementaires fortes (réduction des doses de cuivre, retrait de certaines molécules) et à un enjeu d'image face aux consommateurs. Dans ce contexte, les conseillers se sont saisis du conseil aux viticulteurs biologiques et sont formés aux techniques alternatives pour une viticulture innovante et compétitive.

PROJETS TERRITORIAUX

Les Chambres d'agriculture, au travers de la mobilisation des élus, ont toute légitimité pour animer des programmes territoriaux ambitieux. Elles sont im-

pliquées auprès des agriculteurs et collectivités pour informer et sensibiliser, parvenant ainsi à faire évoluer les pratiques sur des territoires à risques (par exemple, sur un bassin de captage d'eau potable).

APPUI FINANCIER AUX PROJETS

Les projets engagés et les évolutions techniques proposés nécessitent pour le viticulteur des investissements financiers parfois importants. Ainsi, les financements pour accompagner ces projets territoriaux existent : recours au "Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations" pour la réalisation d'investissements matériels, contractualisation à une mesure agro-environnementale, subventions à la restructuration du vignoble...

Le conseiller de la Chambre d'agriculture est informé pour aider le viticulteur à bâtir un projet individuel ou collectif cohérent qui intègre la notion de rentabilité économique de l'investissement.





Laurent Duquesne,
chargé de mission
viticulture-environnement à la
Chambre d'agriculture de Charente

**“L’appropriation
des enjeux par
l’ensemble des
acteurs est une clé
de réussite.”**

Animer des projets collectifs en faveur de la qualité de l’eau

Suite au classement d’un large bassin versant en zone d’action prioritaire, la Chambre d’agriculture de Charente a candidaté auprès de l’Agence de l’eau pour proposer et animer un programme d’actions territorial multi-partenarial en faveur de la qualité de l’eau.

Laurent Duquesne témoigne : *“Mon action a consisté à mobiliser toutes les parties prenantes de ce territoire, agriculteurs, coopératives et négociants, collectivités, pour que chacun trouve sa place et s’implique efficacement dans le programme d’actions. Une appropriation des enjeux du territoire avec des*

objectifs partagés et une animation dynamique ont été les clés de la réussite du programme”.

Concrètement, Laurent établit des plans d’actions avec les viticulteurs :

Des diagnostics d’exploitations permettant de faire évoluer les pratiques vers moins d’intrants, proposer des aménagements de sites pour la mise aux normes en matière de gestion des effluents vitivinicoles. Les agriculteurs sont aussi incités à contractualiser des mesures agro-environnementales et sont accompagnés en développant les dynamiques de groupes. ■



Sylvie Dulenc,
Coordinatrice nationale
des conseillers viticoles bio
et chargée de mission agriculture
biologique à la Chambre
d’agriculture de l’Hérault

À la fois chargée de mission AB et conseillère viticole dans l’Hérault, le métier de Sylvie a de multiples facettes :
“Etre polyvalent est un véritable atout pour mon métier : Mon rôle est de faire émerger et d’établir parmi les dernières techniques connues, celles qui répondent le mieux aux objectifs de production de la filière viticole. Grâce à des protocoles d’essais élaborés en collaboration avec

Accompagner le développement des techniques alternatives et de la viticulture biologique

les instituts techniques, je peux mieux conseiller des groupes de vignerons pour leur apporter des solutions techniques performantes pour la conduite de leur vignoble. Ces groupes de viticulteurs réunissent des vignerons conventionnels et bio pour encourager le partage d’expériences.

Le conseil technique prodigué aux viticulteurs biologiques se doit d’être spécifique lors de la phase de conversion et il est également primordial de faire le lien avec des conseillers d’entreprise pour pérenniser le passage d’une exploitation en bio : les aspects économiques de la conversion doivent être suivis de très près.”

Le vignoble du Languedoc-Roussillon a connu d’importantes restructurations au cours des dernières décennies : reconversions variétales, réimplantation de la vigne, changements de conduite (modification de la densité pour faciliter le travail du sol par exemple).

“Nos conseils associés à la mise en place des aides à la restructuration du vignoble dans le Languedoc-Roussillon ont permis aux viticulteurs de développer la compétitivité de leurs exploitations viticoles et d’adapter leur production aux évolutions du marché.” ■

L'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU PLAN **ECOPHYTO**, POUR FAVORISER **UN CHANGEMENT DE PRATIQUES EN VITICULTURE**

EN BREF

Les Chambres d'agriculture sont impliquées dans la formation des conseillers et l'accompagnement des viticulteurs pour encourager les pratiques innovantes en faveur de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées dans les différents dispositifs du plan ECOPHYTO en viticulture, et plus spécifiquement sur les axes majeurs que constituent la formation, la surveillance biologique du territoire, l'expérimentation et le développement des méthodes de production à bas niveau d'intrants.

ACCOMPAGNEMENT AUX FORMATIONS CERTIPHYTO

Le ministère de l'Agriculture a mis en place le dispositif de formation et de certification Certiphyto en 2010. Ce dispositif émane d'une obligation réglementaire : tous les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires doivent pouvoir justifier de leur maîtrise des produits phytosanitaires par cette certification. Aujourd'hui, la moyenne nationale des exploitants agricoles déjà formés est estimée (par VIVEA) à 84,9 %. Les Chambres d'agriculture ont réalisé environ 45 % de ces formations.

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE

Les Chambres d'agriculture sont impliquées dans l'animation des Réseaux de surveillance biologique du territoire (SBT) et dans la rédaction du Bulletin de santé du végétal (BSV). L'objectif du BSV est de présenter un état sanitaire des cultures, une évaluation du risque phytosanitaire et des messages réglementaires. Grâce à diverses sources d'information, le BSV est actualisé et diffusé gratuitement sur les sites internet des Chambres d'agriculture et des DRAAF.

LES RÉSEAUX DEPHY EXPÉ ET FERMES DEPHY

Action majeure du plan Ecophyto, le dispositif Dephy a pour objectif d'éprouver, valoriser et déployer les techniques permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires à partir d'un réseau national. Le volet expérimentation vise à valider des changements de pratiques qui permettent une réduction d'usage des pesticides. Il s'agit pour ce réseau de tester des pratiques innovantes et de répondre aux questions des agriculteurs engagés dans des dynamiques vertueuses.

En parallèle, le réseau de fermes Dephy regroupe des exploitations engagées dans une démarche de réduction de l'usage de produits phytosanitaires. Ce réseau dense rassemble des conditions pédoclimatiques diverses, des systèmes de production multiples et différents modes de transformation et commercialisation.



Grappe de raisin
© Chambre d'agriculture du Rhône

335

EXPLOITATIONS VITIVINICOLES
SONT IMPLIQUÉES DANS LE
RÉSEAU DEPHY FERME.

2200

PARCELLES VITICOLES SONT
OBSERVÉES SUR LE TERRITOIRE
POUR PRODUIRE PRÈS DE
500 BULLETINS DE SANTÉ DU
VÉGÉTAL (BSV) PAR AN.

HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN !

SÉLECTION VARIÉTALE



Paysage du Rhône
©Chambre d'agriculture du Rhône

La sélection de la vigne vise à garantir un haut niveau de qualité sanitaire, agronomique et œnologique sur des pieds de vigne, grâce à un processus de repérage, de conservation et de multiplication. Dans de nombreux vignobles les Chambres d'agriculture sont un acteur incontournable dans la sélection. Les plants et boutures obtenus sont ensuite mis à disposition à la filière.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, UN ACTEUR HISTORIQUE DE LA SÉLECTION VARIÉTALE

Dès les débuts de la sélection clonale, les services vignes des Chambres d'agriculture se sont trouvés impliqués auprès des autres acteurs de la sélection.

Depuis, les Chambres d'agriculture restent gestionnaires de nombreux parcs de vignes-mères de greffons. Elles sont au service de la filière pour faire progresser la vigne génétiquement. Les plants sélectionnés sont ensuite mis à disposition des pépiniéristes et des viticulteurs.

Ces derniers accèdent ainsi à une vigne dont les qualités sanitaires, agronomiques et œnologiques sont garanties.

QUELS ENJEUX POUR LA VIGNE DE DEMAIN ?

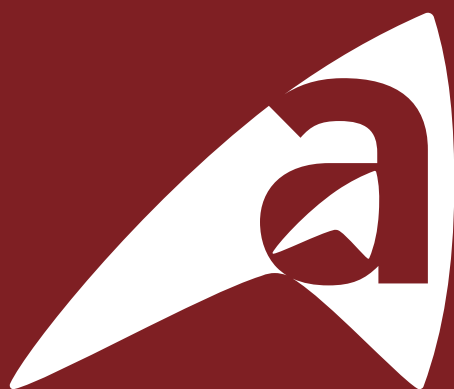
La sélection est un travail de longue haleine : 15-20 ans entre le repérage et la concrétisation de l'agrément d'une nouvelle accession. Les obtentions de demain se préparent donc dès aujourd'hui.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la sélection dans les vieilles vignes, afin de préserver la diversité du patrimoine génétique et assurer les besoins de demain. Certaines Chambres d'agriculture se sont engagées dans la mise en place d'un conservatoire de cépages.

Ce travail de longue haleine ne doit pas occulter les nouvelles approches, comme la création variétale en faveur de la résistance aux bio-agresseurs.

EN BREF

Dans un contexte où se multiplient les maladies du bois et où émergent de nouveaux bio-agresseurs, la sélection variétale est une mission centrale des Chambres d'agriculture pour le maintien d'un vignoble productif et de vins de qualité.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE**

Chambres d'agriculture France

9, avenue George V - 75008 Paris

Tél. : 01 53 57 10 10

www.chambres-agriculture.fr

 @ChambagriFrance

